



Bulletin Officiel

N° 5608 Mardi 15 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MODERN LEASING 2018 - 1 »	25
-------------------------------------------------	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TELNET HOLDING SA - AGO -	26
TUNIS RE - AGO -	27
NEW BODY LINE SA - AGO -	28
OFFICE PLAST - AGO -	29
SOCIETE ADWYA - AGO -	30
SOCIETE ADWYA - AGE -	30
MAGHREBIA VIE SA - AGO -	31
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR - AGO -	32
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV - AGO -	33
ATTIJARI VALEURS SICAV - AGO -	34

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR - AGO -	35-36
---------------------------------------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - AGO -	37-40
UNIFACTOR - AGO -	41-44

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO	45
FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	45
FCP HELION ACTIONS PROACTIF	45
SANADETT SICAV	46
ARABIA SICAV	46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND
- FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- AMEN TRESOR SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le païement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier païement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les païements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Modern Leasing Subordonné 2018-1 »**

BH INVEST, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné **«Modern Leasing Subordonné 2018-1»** de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 DT, ouvertes au public le 14 mars 2018, ont été clôturées le **11 mai 2018**, pour un montant de **17 000 000 DT**.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 25 juin 2018 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2017 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2017 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
9. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
10. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 11H00 mn à l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, des comités émanant du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2018, 2019 & 2020.

Remarque : Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Vendredi 08 juin 2018 à 10h00** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2017.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement de mandat de cinq administrateurs,
8. Nomination d'un commissaire aux comptes
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le jeudi **24 Mai 2018 à 9H 30 mn** à son siège social sis à la **Z.I N° 2 Medjez El Bab** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le **31/12/2017**,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au **31/12/2017** et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice **2017**,
- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice **2017**,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice **2017**,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le **31/12/2017**,
- Fixation des jetons de présence pour l'année **2017**
- Nomination des administrateurs pour les exercices **2018-2019-2020**,
- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices **2018-2019** et **2020**.
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices **2018-2019** et **2020**.
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 10 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2017
7. Approbation du programme d'investissement 2018-2019 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
8. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des membres du comité d'Audit permanent pour les exercices 2018,2019 et 2020
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit permanent et administrateurs membres du comité des Ressources Humaines
10. Délégation de pouvoirs nécessaires

2018 - AS - 5971

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le vendredi 25 mai 2018 à 11 heures, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2018 - AS - 5972

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebia Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 juin 2018 à 9h30 au siège de la so Assurances Maghrebia sis à l'Angle 64 Rue de Palestine/22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire Comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2017 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2017 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2017 ;
- 8) Mandat des Administrateurs ;
- 9) Mandat du Commissaire aux Comptes.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 Juin 2018 à 15H : 00 l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 9- Contrat de régulation de titre selon article 19 loi 94 portant sur la réorganisation du marché financier
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable en cours de liquidation
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le liquidateur de «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» convoque à nouveau les actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2018 à 14h** au deuxième étage de l'immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Le liquidateur rappelle que cette deuxième convocation fait suite à l'AGO convoquée au cours du mois de mai qui n'a pas pu se tenir, vu l'absence de quorum.

L'ordre du jour sera le suivant:

- ❖ Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 ;
- ❖ Lecture du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- ❖ Approbation des états financiers et du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Approbation des conventions réglementées ;
- ❖ Affectation des résultats ;
- ❖ Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Tous les documents que la loi permet qu'ils soient mis à la disposition des actionnaires se trouvent au siège social de la société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV».

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DEUXIEME CONVOCATION

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable en cours de liquidation
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le liquidateur de «ATTIJARI VALEURS SICAV» convoque à nouveau les actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2018 à 14h45** au deuxième étage de l'immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Le liquidateur rappelle que cette deuxième convocation fait suite à l'AGO convoquée au cours du mois de mai qui n'a pas pu se tenir, vu l'absence de quorum.

L'ordre du jour sera le suivant:

- ❖ Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 ;
- ❖ Lecture du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ;
- ❖ Approbation des états financiers et du rapport intermédiaire relatif à l'avancement des opérations de liquidation pour la période allant du 10/10/2017 au 31/12/2017 ;
- ❖ Approbation des conventions réglementées ;
- ❖ Affectation des résultats ;
- ❖ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents que la loi permet qu'ils soient mis à la disposition des actionnaires se trouvent au siège social de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV».

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Sieg Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2018.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017 qui s'élève à 1 280 916TND comme suit :

Résultat de l'exercice	1 280 916
Résultats reportés 2016	636 682
Résultat à affecter	1 917 598
Affectation de la réserve légale	42 133
Résultat disponible	1 875 465
Dividendes à distribuer	1 205 021
Résultats reportés 2017	670 444

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,260DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 23/08/2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires prend acte des candidatures pour le poste d'administrateur représentant des petits porteurs déposée par Messieurs ;

.....
.....

Suite à l'élection de Monsieur En tant que représentant des petits porteurs par les actionnaires minoritaires, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr en tant que représentant des petits porteurs.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution : Contrat de régulation de titre selon article 19 loi 94 portant sur la réorganisation du marché financier

L'assemblée générale ordinaire décide de mettre en place un contrat de régulation du titre de la société à la Bourse selon les dispositions de l'article 19 de la loi 94-107 portant sur la réorganisation du marché financier.

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les formalités de la mise en place et les conditions nécessaires pour maintenir l'action sur le marché boursier conformément au projet du contrat exposé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la société Arab Tunisian Lease -ATL- publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTÉES**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 948.470,000 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de 1.235.132,029 Dinars détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2016	286.662,029	-	286.662,029
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	948.470,000	-	948.470,000
Résultats reportés avant affectation	1.235.132,029	-	1.235.132,029

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2017	10 655 142,735
Résultats reportés de 2016 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	1 235 132,029
Bénéfice distribuable	11 890 274,764
Réserves pour réinvestissements exonérés	5 000 000,000
Premier reliquat :	6 890 274,764
Dividendes (0,250 DT par action) ^(*)	6 250 000,000
Deuxième reliquat :	640 274,764
Résultats reportés de 2017 (distribuables en franchise de retenue)	235 132,029
Résultats reportés de 2017 (distribuables avec retenue à la source)	405 142,735

Dont 1.000.000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040 DT par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 25/05/2018. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie Clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 315 000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités de bonne gouvernance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société à l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Membre	Représenté par	Qualité
1. Ferid ABBESS	Lui-même	Membre
2. ATB	Abdewahed GOUIDER	Membre
3. Maha NAJJAR TAJINA	Lui-même	Mandatée par ATB
4. Riadh HAJJEJ	Lui-même	Mandaté par ATB
5. Lassad JAZIRI	Lui-même	Mandaté par ATB
6. ATI SICAF	Sayah DHAOU	Membre
7. STE ENNAKL	Kaies MARRAKCHI	Membre
8. BNA	Ahmed BEN MOULEHEM	Membre
9. Arbia ALAYA	Lui-même	Mandatée par la BNA
10. Golsem KSONTINI JAZIRI	Lui-même	Administrateur indépendant
11. Mohamed Hedi DRIDI	Lui-même	Administrateur indépendant
12. Ammar TLILI	Lui-même	Administrateur représentant les petits actionnaires

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- KPMG représenté par Mr Moncef Boussannouga Zammouri
- CMC représenté par Mr Cherif Benzina

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2017			
		Au 31 Décembre	
	Notes	2 017	2 016
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	8 882 257	11 491 357
Placements à court terme		14 489 311	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	602 479 257	496 698 324
Placements à long terme	8	17 627 709	14 180 056
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	32 749	9 060
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	5 208 307	4 861 169
Autres actifs	11	19 307 056	5 269 482
Total de l'actif		668 026 646	532 509 448
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées		77 211	-
Emprunts et dettes rattachées	12	512 129 402	413 755 762
Dettes envers la clientèle	13	3 986 412	3 213 978
Fournisseurs et comptes rattachés	14	64 296 407	34 922 441
Autres passifs	15	12 685 652	10 170 849
Total du passif		593 175 084	462 063 030
CAPITAUX PROPRES			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		49 211 287	45 159 756
Résultats reportés		640 275	286 662
Total des capitaux propres	16	74 851 562	70 446 418
Total passif et capitaux propres		668 026 646	532 509 448

- Suite -**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

En dinars

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	1 507 474	6 000 000	286 662	10 655 143	81 101 562
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles				-948 470			948 470		0
Affectation approuvée par l'AGO du 30/04/2018				5 000 000			-594 857	-4 405 143	0
Dividendes								-6 250 000	-6 250 000
Solde au 31/12/2017 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	0	74 851 562

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

SIÈGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 avril 2018, l'Union de Factoring -UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'**Assemblée Générale** après avoir entendu lecture des rapports du **Conseil d'Administration** et des **Commissaires aux Comptes**, approuve le rapport du **Conseil d'Administration** ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'**Assemblée Générale**, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'**Assemblée Générale Ordinaire**, approuve la cooptation par le **Conseil d'Administration** lors de sa réunion du 8 Mars 2018 de Monsieur **Abdelwahed GOUIDER** en tant que membre du **Conseil d'Administration** en remplacement de Monsieur **Imededdine CHERIF** démissionnaire, et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'**Assemblée Générale** donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au **Conseil d'Administration** une enveloppe d'un montant égal à **144 mille Dinars**, Nets d'impôts, au titre de jetons de présence de l'exercice 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2017 une enveloppe nette de **144 mille Dinars nets d'impôt** pour les membres du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent de l'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le **Conseil d'Administration** et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2017 à **0,450 Dinars** par action soit **9%** du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard le 30 Juin 2018.

▪ Bénéfices de l'exercice 2017	4 058 324,610
▪ Résultats Reportés 2016	89 259,973
▪ Résultats distribuables	4 147 584,583
▪ Réserves légales 5% x 4 147 584,583	207 379,229
▪ Reliquat	3 940 205,354
▪ Réserves pour réinvestissements Exonérés 2017	2 450 000,000
▪ Réserves pour Fonds social	40 000,000
▪ Dividendes (9%)	1 350 000,000
▪ Résultats reportés 2017	100 205,354

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

		U: DT
ACTIFS	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Corporelles & Incorporelles Nettes	2 703 439	1 900 631
Immobilisations Financières Nettes	8 523 780	6 775 241
Total Actifs Immobilisés	11 227 220	8 675 872
Autres Actifs non courants	84 094	149 396
Total des actifs non courants	11 311 313	8 825 268
ACTIFS COURANTS		
Affacturages et comptes rattachés Nets	160 058 131	145 985 698
Autres Actifs courants	2 195 593	1 668 139
Liquidités et équivalents de liquidités	135 939	115 283
Total des Actifs courants	162 389 663	147 769 119
Total des Actifs	173 700 977	156 594 388
CAPIT AUX PROPRES & PASSIFS	2016	2016
CAPIT AUX PROPRES		
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves	11 826 392	9 178 939
Résultats Reportés	100 205	89 260
Total Capitaux Propres Après affectation	26 926 598	24 268 199
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunt	10 698 000	18 264 000
Fonds de Garantie	27 575 777	27 280 140
Provisions Pour Risques et Charges	0	0
Total des Passifs non courants	38 273 777	45 544 140
Passifs courants		
Adhérents et comptes rattachés	14 339 753	18 975 079
Autres passifs courants	8 908 937	7 319 399
Concours bancaires et autres passifs	85 251 913	60 487 572
Total des Passifs courants	108 500 602	86 782 049
Total des Passifs	146 774 379	132 326 189
Total des Capitaux propres et des passifs	173 700 977	156 594 388

- Suite -

III - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fonds Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2017	15 000 000	1 020 080	33 933	8 075 000	89 260	4 058 325	28 276 598
Affectation du résultat 2017		207 379	40 000	2 450 000	-89 260	-2 608 119	0
Distribution de Dividendes 2017						-1 350 000	-1 350 000
Résultat reporté 2017					100 206	-100 206	0
Solde Apres Affectation au 31/12/2017	15 000 000	1 227 460	73 933	10 525 000	100 206	0	26 926 598

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION MONEO**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **4,749 dinars** au titre de l'exercice 2017.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 25 mai 2018**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2018 - AS - 5995

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **0,996 dinar** au titre de l'exercice 2017.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 25 mai 2018**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2018 - AS - 5996

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°41-2010 du 3 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **0,833 dinar** au titre de l'exercice 2017.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 25 mai 2018**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**.

2018 - AS - 5997

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 4 avril 2018, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2017, un dividende de :

4,020 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du mardi **22 mai 2018** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2018 - AS - 5998

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 4 avril 2018, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2017, un dividende de :

0,583 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du mardi **22 mai 2018** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2018 - AS - 5999

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,627	173,649		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,828	117,848		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,604	100,616		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,993	103,014		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,877	103,889		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,495	15,497		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,404	113,418		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,113	1,113		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,074	102,084		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,594	1,595		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,126	42,131		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,970	56,976		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,957	125,105		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,381	122,639		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	154,266	155,301		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	561,800	564,789		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,554	131,516		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	139,246	139,451		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,781	141,269		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,291	119,287		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	121,896	122,790		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	170,620	171,800		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,691	101,011		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,494	106,667		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	167,665	168,765		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	146,057	147,094		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	114,138	113,828		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	117,332	117,306		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,999	24,134		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2363,315	2353,899		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,547	128,758		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,888	160,844		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,311	195,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,509	18,853		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5362,177	5380,924		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,832	2,878		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,431	2,461		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,247	1,265		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,152		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,179	1,186		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,194		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,679	129,718		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,988	124,061		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1119,259	1141,979		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,768	12,018		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,731	10,925		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,107	110,122
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,454	104,465
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,582	102,596
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,477	104,494
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,817	101,833
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,982	108,995
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,301	102,316
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,255	103,266
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,910	104,922
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	106,062	106,094
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,079	105,092
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,489	104,503
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,587	106,599
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,365	105,377
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,842	100,855
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,674	105,685
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,864	104,879
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,700	101,712
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,758	106,767
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,884	104,898
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,756	104,767
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,846	106,856
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,550	100,561

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,391	10,392
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,361	105,372
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	106,003	106,019
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,724	106,735
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,613	10,614
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	63,467	63,591
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	105,293	105,954
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,552	18,580
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	319,944	321,137
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,961	31,021
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2514,899	2521,270
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	77,217	77,324
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,922	57,956
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	116,778	116,916
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	106,955	107,087
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,972	10,983
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,993	12,015
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,468	15,491
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,615	14,672
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	16,185	16,257
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,731	13,766
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	157,573	158,321
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	146,814	147,348
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,677	9,690
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,899	121,776
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,770	94,349
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,482	99,128
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,536	99,489
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	115,411	115,651
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,972	96,246	101,196	101,116
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,633	10,626
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,414	107,554
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	166,738	167,286
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,782	114,987
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	113,326	114,284
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	119,120	120,914
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,114	217,653
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,265	193,920
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,180	165,138
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,611	25,108
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,864	153,018
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,480	120,889
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9208,152	9320,057
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,543	82,261
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1066,689	1077,225
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6068,401	6124,087
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5418,397	5460,164
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,415	102,486
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	126,405	126,549
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11787,219	11967,606

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 297 371,657 dinars, un actif net de 5 266 685,740 et un résultat net bénéficiaire de 66 685,740 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND, l'actif est employé à raison de 81,03% en valeurs mobilières. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	4 292 527,868
a - Actions et droits rattachés		3 545 246,304
b - Obligations et valeurs assimilées		516 656,560
c - Titres OPCVM		230 625,004
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	1 004 843,789
a - Placements monétaires		758 842,808
b - Disponibilités		246 000,981
AC 3 - Créances d'exploitation		-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-
AC 4 - Autres actifs		-
a - Débiteurs divers		-
c - Immobilisations nettes		-
TOTAL ACTIF		5 297 371,657
<u>PASSIF</u>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	24 763,046
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	5 922,871
TOTAL PASSIF		30 685,917
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 - Capital	3-5	5 142 757,720
CP 2 - Sommes distribuables		123 928,020
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b - Sommes distribuables de l'exercice		123 928,020
ACTIF NET		5 266 685,740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 297 371,657

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	3-2	180 764,984
a – Dividendes		144 550,190
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		36 214,794
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	70 287,183
a - Revenus des bons de trésor		-
b - Revenus des billets de trésorerie		-
c - Revenus des certificats de dépôt		43 151,171
d - Revenus sur comptes de dépôt		9 666,355
e - Revenu des autres placements monétaires		17 469,657
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		251 052,167
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	-115 324,761
REVENU NET DES PLACEMENTS		135 727,406
CH 2 Autres charges	3-9	-11 799,386
RESULTAT D'EXPLOITATION		123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		123 928,020
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-57 242,280
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-199 757,732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		179 428,214
Frais de négociation de titre		-36 912,762
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		66 685,740

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Unité : en D.T.)

31/12/2017

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION **66 685,740**

a - Résultat d'exploitation	123 928,020
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-199 757,732
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	179 428,214
d - Frais de négociation de titres	-36 912,762

AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES -

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL **5 100 000,000**

a - Souscriptions	5 100 000,000
- Capital	5 100 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
b - Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits de sortie	-

VARIATION DE L'ACTIF NET	5 166 685,740
---------------------------------	----------------------

AN 4 - ACTIF NET

a - en début de l'exercice	100 000,000
b - en fin de l'exercice	5 266 685,740

AN 5 - NOMBRE DE PARTS

a - en début de l'exercice	20
b - en fin de l'exercice	1 040

VALEUR LIQUIDATIVE	5 064,121
---------------------------	------------------

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT **1,28%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédé est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2017 à 4 292 527,868 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	24 056	127 339,561	128 001,976	2,42%
AMEN BANK	4 318	97 636,709	101 589,586	1,92%
ARTES	30 051	245 710,364	186 135,894	3,51%
ATB	49 800	212 000,210	210 156,000	3,97%
CELLCOM	53 000	333 690,946	100 011,000	1,89%
DELICE HOLDING	10 743	160 728,038	177 259,500	3,35%
ENNAKL	9 357	134 757,835	117 729,774	2,22%
EURO CYCLES	9 000	305 945,573	243 261,000	4,59%
MAGASIN GENERAL	750	18 844,905	29 625,000	0,56%
MONOPRIX	867	8 331,360	9 945,357	0,19%
ONE TECH HOLDING	11 489	100 366,950	152 987,524	2,89%
SAH	18 043	243 296,220	287 461,076	5,43%
SFBT	16 813	312 807,350	331 972,685	6,27%
SIAME	22 166	53 827,769	51 934,938	0,98%
SIMPAR	5 576	227 348,322	236 639,864	4,47%
SOTRAPIL	36 103	317 261,727	377 348,556	7,12%
SOTUVER	5 000	19 986,431	25 690,000	0,48%
STAR	1 660	203 275,155	165 930,280	3,13%
T. LEASING	11 000	188 789,670	151 437,000	2,86%
TPR	40 000	117 480,763	147 720,000	2,79%
UADH	20 000	60 800,500	51 120,000	0,97%
UNIMED	29 619	227 142,600	232 983,054	4,40%
DA SOTUVER 2/23 041217	22 862	8 230,320	8 458,940	0,16%
SAH DA 1/14 131217	18 043	19 666,870	19 847,300	0,37%
TOTAL		3 745 266,148	3 545 246,304	66,92%
TITRES OPCVM				
AL AMANAH PRUDENCE FCP	590	70 159,260	70 625,360	1,33%
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	145 852	159 999,644	159 999,644	3,02%
TOTAL		230 158,904	230 625,004	4,35%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
EMPRUNT OBLIGATAIRE				
EO SERVICOM 2016	5 000	504 100,000	516 656,560	9,75%
TOTAL		504 100,000	516 656,560	9,75%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		4 479 525,052	4 292 527,868	81,03%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	7 432 625,120
Titres OPCVM	3 280 087,516
Obligations et valeurs assimilées	504 100,000
	11 216 812,636

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	3 687 358,972	3 848 332,920	160 973,948
Titres OPCVM	3 049 928,612	3 068 382,878	18 454,266
TOTAL	6 737 287,584	6 916 715,798	179 428,214

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 01 Novembre 2016 au 31 décembre 2017, la somme de 180 764 ,984 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/11/16 Au 31/12/17
Revenus des actions	144 550,190
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	36 214,794
Revenus des titres OPCVM	-
	180 764,984

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2017 à 1 004 843,789 dinars, répartis comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
AVOIRS EN BANQUE	182 496,379	182 496,379	3,45%
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	73 637,267	73 637,267	1,39%
SOMMES A REGLER	-10 132,665	-10 132,665	-0,19%
TOTAL DISPONIBILITES	246 000,981	246 000,981	4,65%
<i><u>PLACEMENTS MONÉTAIRES</u></i>			
COMPTE A TERME			
MOUDHARBA BEST LEASE 2/5/2018-7.55%- 6 mois	500 000,000	506 102,055	9,55%
MOUDHARBA BEST LEASE 7/2/2018-7.55%- 3 mois	250 000,000	252 740,753	4,77%
TOTAL PLACEMENT MONÉTAIRES	750 000,000	758 842,808	14,32%
TOTAL GÉNÉRAL	996 000,981	1 004 843,789	18,97%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Les revenus des placements monétaires arrêtés au 31 décembre 2017 à 70 287,183 dinars, sont répartis comme suit :

	Du 01/11/16
	Au 31/12/17
Revenus des certificats de dépôt	43 151,171
Revenus sur comptes de dépôt	9 666,355
Revenu des autres placements monétaires	17 469,657
	<hr/>
	70 287,183

3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 01 Novembre 2016 au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

Capital au 01 Novembre 2016	100 000,000
Nombre de part	20
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	5 100 000,000
Nombre de part	1 020
Nombre de porteurs de parts entrants	6
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 36 912,762
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 199 757,732
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	179 428,214
Régularisations sommes non distribuables	0,000
Capital au 31 Décembre 2017	5 142 757,720
Nombre de part	1 040
Nombre de porteurs de parts	7
Taux de rendement	1,28%

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2017 à 24 763,046 dinars répartie comme suit :

	31/12/2017
Gestionnaire	23 075,961
Dépositaire commission de dépôt	1 538,402
Dépositaire commission de clearing	148,683
	<hr/>
	24 763,046

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2017 à 5 922 ,871 dinars répartie comme suit:

	31/12/2017
Commissaire aux comptes	5 231,748
Publications CMF	250,727
Redevances CMF	440,396
	<hr/>
	5 922,871

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans.

Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses prestations, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, la dite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année.

La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01 Novembre 2016 au 31 Décembre 2017 s'élèvent à 115 324,761 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/11/16
	Au 31/12/17
Rémunération du gestionnaire	107 471,739
Commission de dépôt	7 164,801
Commission de clearing	688,221
	<hr/>
	115 324,761

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 11 799,389 dinars pour la période allant du 01 Novembre 2016 au 31 Décembre 2017.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Du 01/11/16
	Au 31/12/17
Honoraires du commissaire aux comptes	5 231,748
Redevances CMF	6 071,865
Autres frais	495,773
	<hr/>
	11 799,386

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**Données par part :****31/12/2017**

Total des revenus de placements	241,396
Charges de gestion des placements	-110,889
Revenus Nets des placements	130,507
Autres charges	-11,345
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-192,075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	172,527
Frais de négociation de titre	-35,493
Plus et moins-value sur titres et frais de négociation (2)	-55,041
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	64,121
Résultat non distribuable de l'exercice	-55,041
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-55,041
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	5 064,121
Nombre de parts	1 040
<u>Ratios de gestion des placements :</u>	
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,22%
Autres charges/actif net moyen	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,38%
Actif net moyen	5 204 078,907

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 972 593,364 dinars, un actif net de 1 958 342,869 dinars et un résultat net déficitaire de 79 681,831 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 765 170,086</u>	<u>2 474 522,776</u>
a – Actions et droits rattachés		1 765 170,086	2 061 232,955
b - Obligations et valeurs assimilées		-	413 289,821
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>207 043,426</u>	<u>71 574,364</u>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		207 043,426	71 574,364
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		<u>379,852</u>	<u>585,425</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		1 972 593,364	2 546 682,565
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>9 857,440</u>	<u>11 783,178</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>4 393,055</u>	<u>2 762,887</u>
TOTAL PASSIF		14 250,495	14 546,065
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>1 933 991,922</u>	<u>2 484 948,336</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>24 350,947</u>	<u>47 188,164</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		56,751	136,860
b - Sommes distribuables de l'exercice		24 294,196	47 051,304
ACTIF NET		1 958 342,869	2 532 136,500
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 972 593,364	2 546 682,565

ETATS DE RESULTATS COMPARÉS ARRETÉS AUX 31 DECEMBRE 2017

& 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>78 176,674</u>	<u>96 446,885</u>
a – Dividendes		66 873,660	77 983,280
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 303,014	18 463,605
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	<u>3 612,515</u>	<u>2 422,032</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		81 789,189	98 868,917
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-43 332,391	-46 919,772
REVENU NET DES PLACEMENTS		38 456,798	51 949,145
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-8 314,162	-4 897,841
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		30 142,636	47 051,304
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-5 848,440	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 294,196	47 051,304
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 848,440	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-212 688,080	206 731,928
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		116 098,116	-71 343,808
Frais de négociation de titre		-13 234,503	-17 522,139
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-79 681,831	164 917,285

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

& 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	<u>-79 681,831</u>	<u>164 917,285</u>
<u>d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	30 142,636	47 051,304
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-212 688,080	206 731,928
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	116 098,116	-71 343,808
d - Frais de négociation de titres	-13 234,503	-17 522,139
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-45 983,350</u>	<u>-40 387,350</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-448 128,450</u>	-
a- Souscriptions	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-448 128,450	-
- Capital	-458 551,965	-
- Régularisation des sommes non distribuables	17 420,018	-
- Régularisation des sommes distribuables	-6 996,503	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-573 793,631	124 529,935
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	2 532 136,500	2 407 606,565
b- en fin de l'exercice	1 958 342,869	2 532 136,500
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	269 249	269 249
b- en fin de l'exercice	219 564	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE	8,919	9,404
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-3,30%	6,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2017 à 1 765 170,086 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	12 140	63 148,440	64 596,940	3,27%
AMEN BANK	6 534	143 650,866	153 725,418	7,79%
ATB	32 650	139 617,690	137 783,000	6,98%
BT	10 000	82 658,440	80 590,000	4,09%
CELLCOM	41 600	254 264,523	78 499,200	3,98%
ENNAKL	8 842	128 436,380	111 250,044	5,64%
EURO CYCLES	6 650	215 154,430	179 742,850	9,11%
GIF	41 750	68 289,530	61 122,000	3,10%
MONOPRIX	6 700	63 379,003	76 855,700	3,90%
ONE TECH HOLDING	4 946	45 245,718	65 860,936	3,34%
SAH	9 520	115 528,262	151 672,640	7,69%
SFBT	7 397	135 249,297	146 053,765	7,40%
SIAME	27 971	65 102,940	65 536,053	3,32%
SOTRAPIL	3 824	33 098,450	39 968,448	2,03%
STAR	1 095	142 871,436	109 454,010	5,55%
T. LEASING	4 000	62 878,716	55 068,000	2,79%
TPR	10 000	30 531,962	36 930,000	1,87%
UADH AA	13 100	38 681,310	33 483,600	1,70%
UIB	2 949	57 433,487	66 110,682	3,35%
UNIMED	5 000	37 900,000	39 330,000	1,99%
SAH DA	10 488	11 431,920	11 536,800	0,58%
TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 934 552,800	1 765 170,086	89,48%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 934 552,800	1 765 170,086	89,48%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	7 375 637,780
	7 375 637,780

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	7 454 045,404		7 578 103,520	124 058,116
BTA	407 960,000	11 303,014	411 303,014	-7 960,000
TOTAL	7 862 005,404	11 303,014	7 989 406,534	116 098,116

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 78 176,674 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des actions	66 873,660	76 766,440
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	11 303,014	18 463,605
Revenus des titres OPCVM	-	1 216,840
	78 176,674	96 446,885

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2017 à 207 043,426 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016	% actif
- BANQUE	133 238,796	165 135,255	6,75%
- SOMME A REGLER	-	-135 119,077	0,00%
- SOMME A L'ENCAISSEMENT	73 804,630	41 558,186	3,74%
TOTAL GÉNÉRAL	207 043,426	71 574,364	10,50%

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2017 à 3 612,515 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus sur comptes de dépôt	3 612,515	2 422,032
	3 612,515	2 422,032

3-4. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 01 janvier 2017	2 484 948,336
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	458 551,965
Nombre de part	49 685
Nombre de porteurs de parts sortants	42
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 13 234,503
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 212 688,080
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	116 098,116
Régularisations sommes non distribuables	17 420,018
Capital au 31 décembre 2017	1 933 991,922
Nombre de part	219 564
Nombre de porteurs de parts	202
Taux de rendement	-3,30%

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 s'élèvent à 24 350,947 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2016 (report à nouveau)	67,912	-11,161	56,751
Exercice 2017	30 142,636	- 5 848,440	24 294,196
Total	30 210,548	- 5 859,601	24 350,947

3-6. OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2017 à 9 857,440 dinars répartie comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	6 160,899	7 364,485
Distributeur BTE	2 464,361	2 945,795
Dépositaire	616,090	736,449
Distributeur CGF	616,090	736,449
	9 857,440	11 783,178

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2017 à 4 393,055 dinars répartie comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Commissaire aux comptes	3 860,020	2 001,756
Etats retenue à la source	1,346	1,331
CMF	169,006	211,956
Impôt à payer	-	185,236
Publication CMF	362,683	362,608
	4 393,055	2 762,887

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élèvent à 43 332,391 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	27 080,206	29 322,320
Rémunération du distributeur BTE	10 836,103	11 732,960
Rémunération du dépositaire	2 708,041	2 932,246
Rémunération du distributeur CGF	2 708,041	2 932,246
	43 332,391	46 919,772

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 8 314,162 dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires commissaire aux comptes	5 888,376	2 029,890
Redevances CMF	2 294,947	2 484,962
Autres frais	130,839	382,989
	<u>8 314,162</u>	<u>4 897,841</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Données par part :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Total des revenus de placements	0,372	0,367	0,359	0,399	0,500
Charges de gestion des placements	-0,197	-0,174	-0,187	-0,198	-0,196
Revenus Nets des placements	0,175	0,193	0,172	0,201	0,304
Autres charges	-0,038	-0,018	-0,022	-0,027	-0,027
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,137	0,175	0,15	0,174	0,277
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,026	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,111	0,175	0,15	0,174	0,277
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	-	-	-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,969	0,767	-1,145	1,072	0,286
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,529	-0,265	-0,979	0,008	-0,831
Frais de négociation de titre	-0,060	-0,065	-0,011	-0,017	-0,016
Plus et moins-value sur titres et frais de négociation (2)	-0,500	0,437	-2,135	1,063	-0,561
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	-0,363	0,612	-1,985	1,237	-0,284
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,500	0,437	-2,135	1,063	-0,561
Régularisation du résultat non distribuable	0,079	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,421	0,437	-2,135	1,063	-0,561
Distribution de dividendes	0,175	0,150	0,173	0,278	0,110
Valeur liquidative	8,919	9,404	8,942	11,100	10,141
Nombre de parts	219 564	269 249	269 249	269 249	269 249
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,36%	0,20%	0,23%	0,26%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,31%	1,89%	1,52%	1,65%	2,67%
Actif net moyen	2 294 790	2 486 023	2 663 900	2 828 380	2 798 744

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 mars 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 70,131,975 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 de 717,651 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises, Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité », Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit, Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 16 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Samir Labidi

BILAN
au 31 Mars 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	49 475,030	51 902,567	52 085,483
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 113,402	3 506,872	1 086,215
b - Obligations et Valeurs assimilées		47 361,628	48 395,695	50 999,268
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		20 656,945	18 813,749	13 075,728
a - Placement monétaires	3-3	12 968,514	10 366,620	6 964,748
b – Disponibilités	3-11	7 688,431	8 447,129	6 110,980
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		70 131,975	70 716,316	65 161,211
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	134,012	134,090	162,592
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	45,871	96,540	41,601
TOTAL PASSIF		179,883	230,630	204,193
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	66 555,123	67 240,608	62 442,160
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	3 396,969	3 245,078	2 514,858
a - Sommes distrib des exercices antérieurs		2 679,318	2 643,873	0,063
b - Sommes distribuables de la période		717,651	601,205	2 514,795
ACTIF NET		69 952,092	70 485,686	64 957,018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		70 131,975	70 716,316	65 161,211

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	634,891	569,176	2 500,788
a - Dividendes		-	-	65,603
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		634,891	569,176	2 435,185
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	185,397	190,482	999,332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		820,288	759,658	3 500,120
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	134,012	134,090	572,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		686,276	625,568	2 927,724
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	26,963	77,397	306,482
RESULTAT D'EXPLOITATION		659,313	548,171	2 621,242
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		58,338	53,034	- 106,447
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		717,651	601,205	2 514,795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 58,338	-53,034	106,447
* Variation des +/- values potentielles sur titres		24,933	6,762	-12,246
* +/- values réalisées sur cession des titres		2,165	25,940	31,138
* Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		686,411	580,873	2 640,134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2018

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2018</i> <i>Au</i> <i>31/03/2018</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2017</i> <i>Au</i> <i>31/03/2017</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2017</i> <i>Au</i> <i>31/12/2017</i>
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation			
a - Résultat d'exploitation	659,313	548,171	2 621,242
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	24,933	6,762	-12,246
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2,165	25,940	31,138
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-	2 514,003
AN 3 -Transaction sur le capital			
a – Souscriptions	17 752,707	18 099,528	39 840,436
* Capital	16 955,800	17 315,500	38 410,100
* Régularisation des sommes non distrib	9,057	6,080	5,861
* Régularisations des sommes distrib	787,850	777,948	1 424,475
b – Rachats	13 444,043	6 666,290	33 481,125
* Capital	12 873,500	6 369,200	32 243,000
* Régularisation des sommes non distrib	5,492	2,815	8,034
* Régularisation des sommes distrib	565,051	294,275	1 230,091
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 995,075	12 014,111	6 485,442
AN 4 - Actif Net			
a- En début de période	64 957,018	58 471,576	58 471,576
b - En fin de période	69 952,092	70 485,686	64 957,018
AN 5 - Nombre d'actions			
a- En début de période (mille actions)	624,248	562,577	562,577
b- En fin de période (mille actions)	665,071	672,040	624,248
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE	104,056	103,935	103,935
(EN DINAR)			
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE	105,180	104,883	104,056
(EN DINAR)			
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	0,91%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2018

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31/03/2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilés sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements:

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives, La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable », Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2018** à **49,475,030** Dinars, L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14200	14200,000	14338,050	20,44%	20,50%	
BTA 5,5% octobre 2018	5000	5000,000	5090,272	7,26%	7,28%	
BTA 5,50% mars 2019	9200	9200,000	9247,778	13,19%	13,22%	
Titres émis par des sociétés	484000	32193,400	33023,578	47,09%	47,21%	
AMEN BANK 2011-1	20000	800,000	820,001	1,17%	1,17%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5000	233,200	238,299	0,34%	0,34%	-
EO ATL 2013-1	20000	1200,000	1 261,524	1,80%	1,80%	BBB,
EO ATL 2013-2	5000	300,000	306,485	0,44%	0,44%	BBB,
BH 2009	5000	269,000	271,844	0,39%	0,39%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6,8%	10000	428,000	445,670	0,64%	0,64%	BBB-

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
BH,2013-1VAR TMM+1,8%	10000	428,000	445,855	0,64%	0,64%	BBB-
CHO 2009	2000	50,000	50,605	0,07%	0,07%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10000	466,400	466,888	0,67%	0,67%	-
STB SUB 2011	30000	427,800	431,461	0,62%	0,62%	-
EO MODERN LEASING 2012	25000	1000,000	1 005,984	1,43%	1,44%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20000	1400,000	1 442,143	2,06%	2,06%	-
EO UIB 2012-1	20000	571,000	577,386	0,82%	0,83%	-
AIL 2013-1	15000	300,000	314,038	0,45%	0,45%	A+
UBCI 2013-1	10000	600,000	627,275	0,89%	0,90%	-
CIL 2014/2	5,000	200,000	202,032	0,29%	0,29%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10000	400,000	405,064	0,58%	0,58%	BBB,
Hannibal LEASE 2015-1	2000	120,000	126,805	0,18%	0,18%	BB,
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5000	300,000	306,447	0,44%	0,44%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15000	900,000	922,334	1,32%	1,32%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5000	300,000	300,201	0,43%	0,43%	BB
CIL 2016/1	10000	800,000	842,082	1,20%	1,20%	BBB-
ATL 2015-2	10000	600,000	603,452	0,86%	0,86%	BBB
UNIFACTOR 2015	5000	300,000	301,743	0,43%	0,43%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10000	800,000	837,156	1,19%	1,20%	BB
ATL 2016-1	10000	800,000	836,559	1,19%	1,20%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10000	800,000	833,008	1,19%	1,19%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20000	2000,000	2043,068	2,91%	2,92%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20000	2000,000	2042,670	2,91%	2,92%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10000	800,000	804,131	1,15%	1,15%	BB+
EO BTE 2016	10000	800,000	808,564	1,15%	1,16%	-
UIB SUB 2016	10000	800,000	811,029	1,16%	1,16%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20000	2000,000	2101,892	3,00%	3,00%	BBB+

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
BNA SUB 2017-1	10000	1000,000	1051,299	1,50%	1,50%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10000	1000,000	1055,601	1,51%	1,51%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20000	2000,000	2009,979	2,87%	2,87%	BB+
ATL Subordonné 2017	15000	1500,000	1543,374	2,20%	2,21%	BB
ATB Subordonné 2017	10000	1000,000	1002,654	1,43%	1,43%	-
HL 2017-03	15000	1500,000	1517,630	2,16%	2,17%	BB
Tunisie Leasing 2017-2	10000	1000,000	1009,346	1,44%	1,44%	BBB+
Titres OPCVM	20281	2092,883	2113,402	3,01%	3,02%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	20281	2092,883	2113,402	3,01%	3,02%	-
Total du portefeuille-titres,		48486,283	49475,030	70,55%	70,73%	

La valeur des BTA au 31/03/2018 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11,692 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2018** au **31-03-2018**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **3,166,892** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **634,891 DT** pour la période allant du **01-01-2018** au **31-03-2018**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	152,949	156,275	627,015
Revenues des titres OPCVM	-	-	65,603
Revenus des obligations	481,942	412,901	1,808,170
Total	634,891	569,176	2,500,788

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2018** à **12968,514 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% actif	Emetteur
CD 230318/020418 BH (7,61%,10j)	1996,625	1999,662	2,85%	BH
CD250318/040418 BH (7,61%,10j)	2994,937	2998,481	4,28%	BH
CD100318/090418 ML (8,10%,30j)	1491,954	1497,854	2,14%	MODERN LEASING
CD150318/140418 ML (8,10%,30j)	2486,591	2494,189	3,56%	MODERN LEASING
CD060318/150518 UNIFACTOR (8,10%,70j)	1975,191	1984,406	2,83%	UNION FACTORING
CD190318/180418 UNIFACTOR (8,10%,80j)	1989,272	1993,921	2,84%	UNION FACTORING
Total	12934,570	12968,514	18,49%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2018** au **31-03-2018** un montant de **185,397 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts des placements à termes	5,342	8,246	237,903
Intérêts des certificats de dépôts	180,055	182,236	761,429
Total	185,397	190,482	999,332

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital détaillent ainsi : au cours de la période allant du **01-01-2018** au **31-03-2018** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2017** au **31-03-2017** se

Libellé	2018	2017
Capital au 1er Janvier		
Montant	62442,160	56258,341
Nombre d'actions	624248	562577
Nombre d'actionnaires	826	652
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	16955,800	17315,500
Régl des sommes non distribuables	9,057	6,080
Nombre d'actions émises	169558	173155
Rachats effectués		
Montant (nominal)	12873,500	6369,200
Régl des sommes non distribuables	5,492	2,815
Nombre d'actions rachetées	128735	63692
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24,933	6,762
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	2,165	25,940
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	66555,123	67240,608
Nombre d'actions	665071	672040
Nombre d'actionnaires	830	658

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2018** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	2514,858	164,460	2679,318
Sommes distribuables exercice en cours	659,313	58,338	717,651
Total	3174,171	222,798	3396,969

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2018** à **134,012 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	23,649	23,663	25,439
Rémunération du distributeur à payer	110,363	110,427	137,153
Total	134,012	134,090	162,592

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2018** à **45,871 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Etat retenues à la source	85	-	84
Honoraires du commissaire aux comptes	22,162	21,248	18,825
Redevances CMF à régler	5,582	5,724	6,039
Autres charges AGO amortis*	- 1,350	3,579	-
TCL à payer	1,272	594	1,653
Jetons de présence	18,120	19,862	15,000
Contribution Exceptionnelle	-	45,533	-
Total	45,871	96,540	41,601

* L'abonnement des charges d'AGO au 31/03/2018 fait ressortir un solde de 1,218 Dinars, Les frais réellement engagés au 31/03/2018 sont de l'ordre de 2,568 Dinars,

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges,

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien .

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien à **134,012 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	23,649	23,663	101,011
Rémunération du distributeur	110,363	110,427	471,385
Total	134,012	134,090	572,396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés, Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2018** au **31-03-2018** à **26,963 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	15,766	15,775	67,341
Honoraires du commissaire aux comptes	5,034	5,598	22,703
Autres charges AGO amortis	1,218	3,807	7,863
T CL	1,813	1,821	8,913
Jetons de présence	3,120	4,863	15,000
Autres charges *	12	-	-
Contribution conjoncturelle	-	45,533	184,662
Total	26,963	77,397	306,482

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative,

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2018** à **7,688,431 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Dépôts à vue	7688,431	3441,397	6110,980
Placements à terme	-	5005,732	-
Total	7688,431	8447,129	6110,980

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 Mars 2018

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 Mars 2018 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

6. Nous attirons l'attention sur la note 2.2 «Évaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «AMEN TRESOR SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

7. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leurs actifs nets en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

8. Nous avons constaté qu'au 31 Mars 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

G SAudit & Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN**AU 31/03/2018****(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>AU 31/03/2018</u>	<u>AU 31/03/2017</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		43 234 184	47 379 745	44 863 612
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 794 704	3 958 099	3 006 384
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	40 439 480	43 421 646	41 857 228
c-Titres donnés en pension		0	0	0
d-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		12 639 575	13 147 012	15 946 221
a-Placements monétaires	3-2	1 545 273	745 571	2 131 010
b-Disponibilités	3-3	11 094 302	12 401 441	13 815 211
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	7 114	11 555	6 153
TOTAL ACTIF		55 880 873	60 538 311	60 815 986
<u>PASSIF</u>				
PA1-Dettes sur opérations de pension livrés		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	76 379	34 243	81 842
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	29 279	50 561	17 903
TOTAL PASSIF		105 658	84 803	99 745
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	52 819 268	57 334 638	58 147 958
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 955 947	3 118 870	2 568 283
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 365 427	2 546 073	5 635
b-Sommes distribuables de la période		590 520	572 797	2 562 648
ACTIF NET		55 775 215	60 453 508	60 716 241
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 880 873	60 538 311	60 815 986

ETAT DE RESULTAT

AU 31/03/2018

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
		Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	557 382	571 518	2 664 773
a-Dividendes		0	0	343 711
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		557 382	571 518	2 321 062
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	178 740	172 384	823 902
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		736 122	743 901	3 488 675
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-101 529	-105 426	-457 070
REVENU NET DES PLACEMENTS		634 593	638 475	3 031 605
PR 3-Autres produits		0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-16 609	-56 924	-302 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		617 984	581 551	2 729 230
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-27 464	-8 753	-166 582
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		590 520	572 797	2 562 648
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		27 464	8 753	166 582
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		31 997	25 904	-82 623
_Frais de négociation de titres		3 309	2 088	-81 993
		0	0	-12
RESULTAT NET DE LA PERIODE		653 290	609 543	2 564 602

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/03/2018

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01/01/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u>
	<u>Au 31/03/2018</u>	<u>Au 31/03/2017</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>653 290</u>	<u>609 543</u>	<u>2 564 602</u>
a-Résultat d'exploitation	617 984	581 551	2 729 230
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	31 997	25 904	-82 623
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3 309	2 088	-81 993
d-Frais de négociation de titres	0	0	-12
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	-2 192 147
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-5 594 316	-1 532 596	-1 032 776
a-Souscriptions	15 290 929	17 428 008	134 312 255
_Capital	14 680 298	16 734 343	130 700 493
_Régularisation des sommes non distribuables	6 140	4 311	-383 936
_Régularisation des sommes distribuables	604 491	689 353	3 995 698
b-Rachats	-20 885 245	-18 960 604	-135 345 031
_Capital	-20 041 616	-18 203 725	-131 146 605
_Régularisation des sommes non distribuables	-8 819	-4 810	366 107
_Régularisation des sommes distribuables	-834 810	-752 069	-4 564 533
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 941 026	-923 054	-660 321
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-En début de période	60 716 241	61 376 563	61 376 562
b-En fin de période	55 775 215	60 453 508	60 716 241
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a-En début de période	576 580	580958	580 958
b-En fin de période	523 802	566538	576 580
VALEUR LIQUIDATIVE	106,481	106,707	105,304
DIVIDENDES PAR ACTION	0	0	4,475
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,12%	1,00%	3,91%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/03/2018**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Mars 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 794 704
Obligations	2	31 863 591
Bons de trésor assimilables	3	8 575 889
Total		43 234 184

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2018	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	147	15 082	15 287	0,03%
SICAV BH OBLIGATAIRE	18 164	1 837 773	1 892 797	3,39%
UGFS BONDS FUND	83 992	880 494	886 620	1,59%
Total	102 303	2 733 349	2 794 704	5,01%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2018	En % de l'actif net
AB 2008 TA	5 000	200 000	208 976	0,37%
AB 2008 TAA	3 995	159 801	166 973	0,30%
AB 2008 TB	15 000	825 000	864 876	1,55%
AB 2009 CA	5 000	233 333	238 433	0,43%
AB 2010	18 000	959 983	982 893	1,76%
AB 2012B	5 000	250 000	255 972	0,46%
AB 2012BB	11 000	549 945	563 083	1,01%
AB 2014A	5 000	200 000	201 064	0,36%
AB 2014A1	5 000	200 000	201 064	0,36%
ABSUB 2016-1	5 000	400 000	408 500	0,73%
ABSUB 2017	6 000	600 000	634 425	1,14%
ABSUB0922T+	1 784	89 200	91 586	0,16%
ABSUB2016-11	7 000	560 000	571 900	1,03%
AIL 2013	10 500	210 000	219 831	0,39%
AIL 2014-1	10 000	400 000	415 616	0,75%
AIL 2015-1	4 000	400 000	416 381	0,75%
ATILESG152A1	5 000	300 000	304 912	0,55%
ATL 2008	5 000	100 000	103 408	0,19%
ATL 2011	5 000	100 000	100 644	0,18%
ATL 2011-1	5 000	100 000	100 644	0,18%
ATL 2013-1TF	8 000	480 000	504 608	0,90%
ATL 2013-2TF	1 500	90 000	91 945	0,16%
ATL 2014-1TF	2 500	50 000	50 120	0,09%
ATL 2014-3C	2 000	160 000	161 360	0,29%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	523 612	0,94%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	720 244	1,29%
ATL 2017-11	2 000	200 000	200 581	0,36%
ATLSUBB17	5 000	500 000	520 260	0,93%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 032 376	1,85%
ATTIJ BANK 2015	7 000	420 000	430 422	0,77%
ATTIJBANK17A	10 000	1 000 000	1 050 932	1,88%
ATTILES20142	5 000	400 000	406 524	0,73%
ATTILES2015A	3 000	180 000	190 315	0,34%
ATTILES2016C	5 000	500 000	521 316	0,93%
ATTISING141B	5 000	200 000	209 468	0,38%
ATTISING141C	5 000	400 000	419 332	0,75%
BH 2009	10 000	538 462	544 158	0,98%
BH 2013-1	2 500	107 143	111 567	0,20%
BTE 2011C	5 939	118 780	119 592	0,21%
BTE 2016A	17 000	1 360 000	1 374 552	2,46%
BTK 2014-1A	5 000	200 000	203 448	0,36%
BTK2012/1B	10 000	285 714	291 122	0,52%
BTK2012/1BB	10 000	285 714	291 122	0,52%
CIL 2008	10 000	200 000	202 416	0,36%
CIL 2014/1	10 000	400 000	416 416	0,75%
CIL 2014/11	2 000	80 000	83 283	0,15%
CIL 2015/1	8 000	480 000	503 341	0,90%
CIL 2016/1	5 000	400 000	421 040	0,75%
CIL 2016/11	10 000	800 000	842 080	1,51%
CIL 2016/2	5 000	400 000	402 960	0,72%
CIL 2016/2A	2 000	160 000	161 184	0,29%
CIL 2017 1	2 000	200 000	209 261	0,38%
EN 2014/A	17 217	83 648	86 844	0,16%
EN 2014/A67	404	1 899	1 974	0,00%
EN 2014/A68	553	2 599	2 702	0,00%
EN 2014/A69	425	1 998	2 076	0,00%
EN 2014/A70	351	1 650	1 715	0,00%
EN 2014/A71	149	700	728	0,00%
EN 2014/A72	30	141	147	0,00%
EN 2014/A73	66	310	322	0,00%

EN 2014/A74	37	174	181	0,00%
EN 2014/A75	5	21	24	0,00%
EN 2014/A76	159	747	777	0,00%
EN 2014/A77	218	1 025	1 065	0,00%
EN 2014/A78	41	193	200	0,00%
EN 2014/A79	227	1 067	1 109	0,00%
EN 2014/A80	45	212	220	0,00%
EN 2014/A81	190	893	928	0,00%
EN 2014/A82	584	2 745	2 853	0,01%
EN 2014/A83	128	602	625	0,00%
EN 2014/A9	100	480	502	0,00%
EN 2014/B	2 490	199 200	206 853	0,37%
HL 2013/1	5 250	105 000	110 069	0,20%
HL 2013/11	4 000	80 000	83 776	0,15%
HL 2013/2B	6 000	360 000	361 858	0,65%
HL 2014-1A	5 000	200 000	205 132	0,37%
HL 2015-01A	8 000	480 000	507 219	0,91%
HL 2015-B	5 000	500 000	511 024	0,92%
HL 2016-02	6 000	600 000	612 802	1,10%
HL 2016-1	5 000	400 000	418 576	0,75%
HL 2017-01A	2 400	240 000	242 064	0,43%
HL 2017-02	5 000	500 000	522 796	0,94%
HL 2017-022	2 500	250 000	261 398	0,47%
HL2017-03	5 000	500 000	507 100	0,91%
HL2017-03A	2 000	200 000	202 280	0,36%
MODSING2012	5 000	200 000	201 196	0,36%
SERVICOM16	1 000	100 000	100 809	0,18%
TL SUB 2016	2 500	250 000	251 334	0,45%
TLG 2014-1	5 000	400 000	421 780	0,76%
TLG 2015-1B	15 000	1 500 000	1 571 688	2,82%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	212 264	0,38%
ATTIJ LEASING 2017	5 000	500 000	508 580	0,91%
UBCI 2013	2 500	150 000	156 818	0,28%
UIB 2011-2	5 000	71 429	71 993	0,13%
UIB 2012-1A	20 000	571 429	577 813	1,04%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 047 176	1,88%
UIB 2015B	3 000	300 000	314 153	0,57%
UIB SUB2016	12 000	960 000	973 238	1,75%
UIB SUB2016C	2 000	160 000	162 206	0,30%
UIB SUB2016D	2 000	160 000	162 207	0,30%
UNIFACTOR 2013	500	10 000	10 259	0,02%
TOTAL		30 881 237	31 863 591	57,13%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2018	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 098 906	3,76%
BTA10042024	500	482 000	501 158	0,90%
BTA10042024A	500	481 500	501 158	0,90%
BTA10042024B	500	482 000	501 158	0,90%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 503 475	2,70%
BTA10042024D	500	481 750	501 158	0,90%
BTA10042024E	1 000	960 500	1 002 316	1,80%
BTA10082022	1 000	956 200	984 222	1,76%
BTA13042028B	500	466 000	491 919	0,88%
BTA13042028C	500	464 500	490 419	0,88%
Total		8 283 300	8 575 889	15,38%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0	0	343 712
Revenus des obligations	452 637	445 783	1 833 288
Revenus des BTA	104 745	125 734	487 773
Total	557 383	571 517	2 664 773

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2018 à 1 545 273 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tx brut	En % de l'actif net
BIT250418	26/03/2018	UADH AMEN	50 000	25/04/2018	281	49 719	49 775	8,50	0,09%
CD020418	01/02/2018	BANK AMEN	500 000	02/04/2018	4 176	495 824	499 930	6,33	0,90%
CD020518	03/11/2017	BANK AMEN	500 000	02/05/2018	13 415	486 585	497 624	6,94	0,87%
CD300418	01/03/2018	BANK	500 000	30/04/2018	4 228	495 772	497 944	6,41	0,89%
TOTAL			1 550 000		22 100	1 527 900	1 545 273		2,74%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	144 771	163 718	622 932
Revenus des Billets de trésorerie	1 147	5 447	19 694
Revenus des Certificats de dépôt	31 861	1 519	87 702
Revenus des Pensions livrées	0	0	77 073
Revenus du Compte rémunéré	961	1 700	16 501
Total	178 740	172 384	823 902

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 11 094 302 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	9 903 000	9 990 198	17,91%
Avoirs en banque		1 104 104	1,98%
TOTAL	9 903 000	11 094 302	19,89%

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/06/2018	504 610	7,13
PLACT	AMEN BANK	01/06/2018	403 688	7,13
PLACT	AMEN BANK	02/05/2018	506 623	6,79
PLACT	AMEN BANK	02/05/2018	50 662	6,79
PLACT	AMEN BANK	02/05/2018	463 997	6,72
PLACT	AMEN BANK	02/05/2018	121 043	6,72
PLACT	AMEN BANK	02/07/2018	283 791	6,94
PLACT	AMEN BANK	02/07/2018	334 467	6,94
PLACT	AMEN BANK	03/05/2018	202 619	6,79
PLACT	AMEN BANK	03/05/2018	151 964	6,79
PLACT	AMEN BANK	06/06/2018	302 532	7,13
PLACT	AMEN BANK	06/06/2018	363 038	7,13
PLACT	AMEN BANK	09/07/2018	441 599	7,21
PLACT	AMEN BANK	10/05/2018	212 531	6,79
PLACT	AMEN BANK	10/05/2018	131 567	6,79
PLACT	AMEN BANK	10/05/2018	101 205	6,79
PLACT	AMEN BANK	10/05/2018	30 362	6,79
PLACT	AMEN BANK	11/05/2018	313 691	6,79
PLACT	AMEN BANK	11/06/2018	1 511 955	7,13
PLACT	AMEN BANK	11/06/2018	282 232	7,13
PLACT	AMEN BANK	11/06/2018	120 956	7,13
PLACT	AMEN BANK	12/07/2018	561 593	7,21
PLACT	AMEN BANK	14/05/2018	201 414	6,72
PLACT	AMEN BANK	14/05/2018	130 919	6,72
PLACT	AMEN BANK	14/06/2018	100 238	6,80
PLACT	AMEN BANK	15/05/2018	505 655	6,79
PLACT	AMEN BANK	20/06/2018	271 688	7,13
PLACT	AMEN BANK	20/06/2018	100 625	7,13
PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	51 004	6,94
PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	214 216	6,94
PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	301 767	6,72
PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	100 589	6,72
PLACT	AMEN BANK	30/05/2018	120 554	6,80
PLACT	AMEN BANK	31/05/2018	391 744	6,80
OPT210618	AMEN BANK	03/05/2018-21/06/2018*	15 009	2,8-6**
OPT210618A	AMEN BANK	03/05/2018-21/06/2018*	32 020	2,8-6**
OPT210618B	AMEN BANK	03/05/2018-21/06/2018*	28 017	2,8-6**
OPT210618C	AMEN BANK	03/05/2018-21/06/2018*	8 005	2,8-6**
OPT260618	AMEN BANK	08/05/2018-26/06/2018*	20 009	2,8-6**
			9 990 198	

* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax

** il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	7 114	11 555	6 153
Total	7 114	11 555	6 153

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Gestionnaire	76 379	34 243	81 842
Total	76 379	34 243	81 842

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/03/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/17
Retenue à la source	13 106	6 936	5 061
CMF	9 438	5 130	7 867
Contribution conjoncturelle	0	38 022	0
Jeton de Présence	6 735	473	4 975
Total	29 279	50 561	17 903

3.7 Capital

Capital social au 31-12-2017	58 147 958
Souscriptions	14 680 298
Rachats	-20 041 616
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres.Etat	-97 550
VDE / titres OPCVM	61 355
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	7
Plus ou moins-value réalisée titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	3 302
Plus ou moins-value report sur titres Etat	97 550
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-29 358
Régularisation des sommes non distribuable (souscription)	6 140
Régularisation des sommes distribuable (rachat)	-8 819
Variation de la part du capital	-5 328 690
Capital au 31-03-2018	52 819 268

La variation du capital de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à -5 328 690DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à - 4 941 026 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2018 est de 523 802 contre 576 580 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	1 274
Nombre d'actionnaires entrants	159
Nombre d'actionnaires sortants	-204
Nombre d'actionnaires au 31-03-2018	1 229

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-03-2018 s'élèvent à 2 955 947 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2018	Au 31/03/2017	Au 31/12/2017
Sommes distribuables exercices antérieurs	2 365 427	2 546 073	5 635
Résultat d'exploitation	617 984	581 551	2 729 230
Régularisation du résultat d'exploitation	-27 464	-8 753	-166 582
Total	2 955 947	3 118 870	2 568 283

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	101 529	105 426	457 070
Total	101 529	105 426	457 070

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	14 504	15 061	65 296
Sces bancaires et assimilés	345	1 409	7 272
TCL	738	1 959	13 197
Jetons de présence	1 022	473	16 808
Contribution exceptionnelle	0	38 022	199 802
Total	16 609	56 924	302 375